

# CONTRAT RC DECENNALE "PROBAT"



CONDITIONS DE SOUSCRIPTION 2019

Version V13 06.2019

L'assurance en plus facile.

## CIBLE

**Contrat Responsabilité Civile Décennale destiné aux artisans, auto-entrepreneurs, TPE du BTP avec Chiffre d'Affaires < 500 000 €**

## SOUSCRIPTEUR

### ON ACCEPTE

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Souscripteur</b>               | Artisans du bâtiment, travaux publics et aménagements extérieurs, auto-entrepreneurs   |
| <b>Chiffre d'affaires</b>         | Entreprise générant <b>moins de 500 000€</b> de Chiffre d'Affaires   |
| <b>Effectif</b>                   | <b>Jusqu'à 10 personnes</b>  |
| <b>Création</b>                   | <b>Création acceptée sous conditions</b>   |
| <b>Expérience Professionnelle</b> | - <b>Si activités du gros oeuvre</b> : Minimum 2 ans d'expérience professionnelle et 3 ans pour la maçonnerie, avec obligation de fournir un justificatif<br>- <b>Si activités du second oeuvre</b> : Minimum 2 ans d'expérience professionnelle avec justificatif ou obligation de fournir un diplôme ou un certificat de formation |
| <b>Antécédents d'assurances</b>   | <b>Entreprises résiliées pour non paiement</b> (sous conditions)   |

### ON REFUSE

|   |
|---|
| Promoteurs immobiliers, marchands de biens, constructeurs de maisons individuelles, maîtres d'œuvre, Bureau d'études, assistants à maître d'ouvrage, entreprises générales de bâtiment, contractant général, courtiers en travaux, entreprise agissant tout corps d'état. |
| Entreprise générant plus de 500 000€ de Chiffre d'Affaires  |
| <b>Plus de 10 personnes</b>   |
| Liquidation judiciaire si moins de 5 ans ou redressement judiciaire   |
| Entreprises résiliées compagnie sauf non paiement   |
| Max 5 sinistres et coût max de 30 000€ sur les 5 dernières années   |

## ACTIVITES

Mono ou multi activités (limite de 7 activités)  
travaux de technique courante

La définition précise de chaque activité est indiquée sur le document "nomenclature" disponible sur le site dans la rubrique "mes outils pour vendre" puis "risques professionnels".

## GARANTIES & FRANCHISES

### Les Garanties

|   | Détail      |
|---|-------------|
| Responsabilité Civile   | ✓           |
| Responsabilité Décennale  | ✓           |
| Dommages à l'ouvrage en cours de travaux (exclue en corse)                              | ✓           |
| Reprise du passé sur la garantie Décennale (si entreprise de moins d'un an de création) | Optionnelle |
| Dommages intermédiaires   | ✓           |

### Les Franchises

| Franchise Responsabilité Civile et Décennale                       |
|--|
| de 500 € ou 1000 €<br>au choix de l'assuré lors de la souscription |

## FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

|                             | Annuel | Semestriel | Trimestriel | Mensuel<br>Comptant 1 mois |
|-----------------------------|--------|------------|-------------|----------------------------|
| Carte Bancaire <sup>1</sup> | ✓      | ✓          | ✓           | ✓                          |
| RIB <sup>2</sup>            | ✓      | ✓          | ✓           | ✓                          |
| Chèque                      | ✓      | ✗          | ✗           | ✗                          |

### 1 - Le paiement par RIB après réception du mandat de prélèvement SEPA signé

Le comptant lors de la souscription est à régler par chèque

Le prélèvement s'effectue uniquement le 10 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

### 2 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement.)

Les prélèvements s'effectuent à partir du 3 de chaque mois et sont renouvelés si besoin 2 fois à savoir le 10 et le 15. (Ces dates peuvent varier selon les contraintes calendaires)

Si contrat précédemment résilié pour non paiement de prime, le fractionnement mensuel sera exclu

## PIECES A FOURNIR pour validation du contrat



**Immédiatement**

- Devis signé



**Sous 30 Jours** (maximun)

- Tampon de l'entreprise ou papier à entête ou devis vierge

- Règlement de l'assuré  
En cas de paiement par RIB : mandat SEPA signé
- Kbis ou fiche INSEE
- Tampon de l'entreprise ou papier à entête ou devis vierge
- Justificatifs d'expérience professionnelle (par bulletins de salaire ou attestation de travail)  
(minium 2 ans réclamés sauf activité n°10 maçonnerie pour laquelle on réclame 3 ans).
- Statistique sinistre de la précédente compagnie sur les 5 dernières années + dernière attestation d'assurances (si antécédents)

#### VIGILANCE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Produit classé en vigilance allégée : identité obligatoire du souscripteur, de chaque assuré et du payeur de prime si différent.

April Partenaires, une équipe à votre service :



du **Lundi** au **Vendredi** de **09h00 à 18h30** sans interruption  
au  
**02 99 18 00 00**

